



Lys-lez-Lannoy
www.ville-lysllezlannoy.com

Demande de location d'une salle municipale

Salle André DESMULLIEZ

Location aux particuliers

Identité du demandeur

Nom:

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Courriel :@..... Téléphone :

Date de la location :

Du/...../20..... au/...../20.....

Nombre de personnes prévues :

Heure d'arrivée :

Heure de départ :

Informations sur les horaires

Les locations en semaine démarrent à 14h et se terminent à 22h (salle rangée et nettoyée)

Les locations du samedi démarrent à partir de 14 h et se terminent à 1h (pour la musique), la salle doit être rendue rangée et nettoyée pour 2h. La préparation de la salle se fait le jour même de 8h30 à 12h ou la veille soit le vendredi précédent la location de 14h à 18h.

Les locations du dimanche démarrent à 9h et se terminent à 21h (salle rangée et nettoyée). La préparation de la salle se fait la veille de 14h à 18h.

Les locations de 2 jours (samedi et dimanche) se terminent à 18 h 00 le dimanche.

Pour toute visite ou question vous pouvez joindre M. Bassez, responsable de la structure, au (06.75.25.92.73) du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h.



Matériel Salle Desmulliez	
370 Chaises	80 Tables
1 chambre froide	1 bar avec 2 pompes à bière
1 lave-vaisselle	2 armoires chauffantes
1 cafetière de 2 litres	2 Thermos
4 comptoirs amovibles de 2m de longueur	
1 rétro-projecteur + écran (<i>ordinateur non fourni</i>)	
Vaisselle pour 200 personnes	
200 Assiettes plates	200 Assiettes à dessert
200 Verres à eau	200 Verres à vin
200 Tasses à café	200 Fourchettes
200 Couteaux	200 Cuillères à café

Attestation sur l'Honneur du Locataire

Il est demandé au preneur d'apporter une attestation d'assurance.

Le locataire s'engage à respecter le règlement de chaque salle municipale. Les enfants sont sous la surveillance des bénéficiaires de la location. Il est interdit de cuisiner et de fumer dans toutes les salles. Il est interdit d'amener des animaux et d'utiliser des fumigènes.

En louant, une salle il vous est demandé de veillez au respect des locaux et des personnels ainsi que la capacité d'accueil de la salle.

Vous vous engagez à respecter les horaires préalablement définis avec le concierge (sous réserve que cet horaire soit conforme au règlement de la dite salle). La mise en place de la salle est effectuée par le locataire.

Un état des lieux est effectué avant et après la location entre le preneur et le responsable de salle.

Le nettoyage et le rangement de la salle seront faits par le preneur. (en cas de non-respect de ces règles, le chèque de caution sera encaissé et toute demande de salle ultérieure sera refusée).

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Fait à

Le/20....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Cadre réservé à l'Administration municipale

Avis du service :

Fiche transmise au responsable de salle le